

# CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

---

## DIVISIONS DÉPARTEMENTALES - MESSIEURS

Le Championnat de France est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE et titulaires d'une **LICENCE TRADITIONNELLE**.

L'organisation de cette compétition est placée sous la responsabilité du Comité de Gironde.

Pour tout ce qui n'est pas écrit dans le présent règlement, il sera fait référence aux règlements sportifs fédéraux.

### PARTICULARITÉS

#### ARTICLE 1 - ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le désire. Elle peut inscrire une nouvelle équipe pour la deuxième phase dans la dernière division à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe de cette association pendant la première phase.

#### ARTICLE 2 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- Pré Régionale : 4 poules de 8 équipes soit 32 équipes.
- Division 1 : 4 poules de 8 équipes soit 32 équipes.
- Division 2 : 4 poules de 8 équipes soit 32 équipes.
- Divisions 3 : 4 poules de 8 équipes soit 32 équipes.
- Division 4 : X poules formées avec les équipes restantes.
- Création d'une division 5 suivant le nombre d'équipes engagées.

Championnat en 2 phases de 7 journées chacune.

A la fin de chaque phase, un classement général par division est établi suivant la procédure ci-après :

**Conformément à l'article I.202.2 des règlements sportifs fédéraux édition 2016 (cas où toutes les parties sont jouées).**

#### **Cas où toutes les parties sont jouées**

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, **il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :**

a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;

b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues sur les rencontres disputées entre elles ;

- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;  
d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus sur les rencontres disputées entre elles ;  
e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

## MONTÉES - DESCENTES

Dans les divisions 1, 2, 3, 4 le nombre des montées sera le même que le nombre des montées de division PR en régionale 3, après chaque phase.

Les descentes sont fonction des descentes des divisions supérieures après chaque phase.

## TITRES

A l'issue du déroulement des poules de la deuxième phase, une journée des titres est organisée (journée 20 : ¼ de finale, journée 21 : ½ finales et journée 22 : finale). Ne peuvent disputer ces titres que les joueurs qualifiés pour cette équipe - voir brûlage - règlements sportifs de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Le premier de chaque poule dispute le titre de sa division. Les équipes sont tirées au sort pour l'attribution des lettres A - B - C - D par la Commission Sportive.

### DEROULEMENT :

- ½ finales : A contre D et B contre C
- Finale entre les vainqueurs.

Si la division 4 comprend plus de 4 poules, il est procédé à un pré-tour.

Si la division 5 comprend plus de 4 poules, il est procédé à un pré-tour.

Dans chaque division, arrêt des rencontres au score acquis.

## ARTICLE 3 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

### 1 – Pour toutes les divisions :

#### Équipe de quatre joueurs en un groupe unique.

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A,B,C,D.

Les quatre joueurs de l'équipes adverse sont désignés par W,X,Y,Z

Placement libre des joueurs.

La rencontre se dispute sur deux tables.

**L'ordre des parties (18) est**

**AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – double 1 – double 2 - DW –CX - AZ - BY – CW – DX – AY – BZ.**

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

**Une équipe de 3 joueurs est tolérée par le Comité.**

**Dans toutes les divisions départementales, une équipe peut être composée d'un nombre indéterminé de féminines.**

#### **Présence d'un joueur**

Un joueur est considéré comme présent pour une partie s'il accède à l'aire de jeu en tenue de jeu et en conformité avec la certification médicale.

Une attestation de licence portant la mention « certificat medical présenté » doit être fourni par tout joueur participant à une compétition.

#### ARTICLE 4 - LIEU, DATE et HEURE

Lors de l'inscription, l'équipe doit définir la salle, le jour et l'heure à laquelle elle recevra, à savoir :

- le samedi à 16 heures
- le dimanche à 09 heures 30
- le dimanche à 14 heures 30

<b>RAPPEL DES TEXTES IMPORTANTS</b>
-------------------------------------

#### 1 - Numérotation des équipes

**Toutes les équipes seront renumérotées pour la deuxième phase.**

#### 2 – Joueur Muté

Une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un seul muté en 1ère phase.

Dans le cadre d'un championnat par équipe en deux phases, une équipe de 4 joueurs peut comporter 2 joueurs mutés lors de la deuxième phase (**uniquement**) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours (Article 11 page 101 des règlements administratifs – mutation).

#### 3 – Joueur Étranger

Une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un joueur étranger.

#### 4 – Modification de date

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives, seul l'avancement de date ou modification d'horaire ou de salle peut être autorisé.

**L'accord des deux adversaires doit être validé dans SPID « mon espace club » au moins 10 jours à l'avance pour acceptation (sauf cas de force majeure) ; même procédure pour le changement éventuel de salle.**

**Les clubs doivent utiliser leur accès SPID grâce à un identifiant à demander à la Ligue.**

La Commission Sportive Départementale pourra pénaliser l'adversaire s'il ne répond pas dans un délai de 10 jours à la demande de report de match.

Une rencontre NE PEUT AVOIR LIEU APRES la date fixée au calendrier.

Une sélection par la Direction Technique Nationale peut éventuellement entraîner un changement de date pour les épreuves nationales, régionales et départementales. Une sélection régionale peut éventuellement entraîner un changement de date pour les épreuves régionales et départementales.

Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la commission sportive compétente.

#### 5 – Transmission des résultats

##### ⇒ Feuille de rencontre

Lors d'une rencontre, le club recevant doit :

- soit saisir les résultats de la rencontre à l'aide du logiciel GIRPE ;

- soit établir une feuille de rencontre en 3 exemplaires.

#### ⇒ Envoi des résultats

Le club recevant doit :

- soit faire remonter la feuille GIRPE dans la base SPID « espace mon club » ;
- soit saisir la feuille de rencontre directement dans SPID « espace mon club ».

Dans tous les cas, le club recevant doit conserver cette feuille jusqu'à la fin de la phase et donner un exemplaire au club visiteur.

#### ⇒ Egalité – Inscriptions au dos de la feuille

L'original de la feuille doit être envoyé au secrétariat du comité en cas d'égalité ou de réclamation ou de commentaire ou de carton mentionnés au dos de la feuille de rencontre en respectant les délais en vigueur.

Dans le cadre d'une poule incomplète, l'équipe exemptée doit systématiquement saisir la composition de son équipe dans SPID.

#### **Non-participation à une rencontre de championnat**

Lorsqu'une équipe d'une association est exemptée d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, le club doit saisir la composition de son équipe dans SPID.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

Dans tous les cas, la feuille de rencontre doit être saisie dans SPID, le jour de la rencontre.

#### **La saisie tardive de la feuille de rencontre dans SPID entraînera une sanction financière**

1<sup>ère</sup> infraction : 6 €    2<sup>ème</sup> infraction : 9 €    3<sup>ème</sup> infraction : 12 €  
4<sup>ème</sup> infraction : 23 €

#### **6 – Ordre des rencontres**

Les rencontres se jouent en suivant l'ordre de la feuille de rencontre.  
Toutes les parties sont jouées.

#### **7 – Juge-arbitrage ( II.113 - Juge-arbitrage des rencontres ) :**

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par les commissions correspondantes d'arbitrage. En cas d'absence du juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.

**8 - Brûlage :** (règle valable pour chaque phase d'une même saison)

**Un joueur ayant disputé 2 rencontres (consécutives ou non) au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes.** Le brûlage est remis à zéro en fin de la première phase.

Dans le cadre d'une formule de championnat par équipes à quatre joueurs, lors de la 2<sup>ème</sup> journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1<sup>ère</sup> journée dans une équipe de numéro inférieur.

**9 – Forfait**

En cas de forfait, l'équipe fautive sera déclarée perdante (00/18 – 0/3), et sanctionnée financièrement selon la division :

**PR : 95 €, D1 : 85 €, D2 : 75 €, D3 : 65 €, D4 : 55 €.**

Deux, forfaits consécutifs ou non, entraîneront un forfait général.

**Sanctions financières :**

**- Forfait simple :**

**Montant identique à l'engagement selon la division.**

**- Forfait général :**

**Deux fois le montant de l'engagement selon la division.**

• 9-2

En cas de non-conformité de composition d'équipe, (moins de 3 joueurs, 2 joueurs mutés en 1<sup>ère</sup> phase, ..... ) l'équipe fautive sera déclarée perdante (00-18, 00-03).